

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de
David ben
Messaouda, Hanna Roza
bat Etshe et Naomie
Ra'hel bat Sim'ha



Pour l'élévation de l'âme de
Yitshak Ben Chimone,
Yéhouda Ben David,
Chimone Ben Yitshak,
David ben Messaouda,
Messaouda bat Guemra, et
Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de,
Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La Parachat Ki Tavo aborde les instructions données au peuple d'Israël à l'approche de son entrée en Terre Promise. Elle commence par la Mitsvah des Bikourim, l'offrande des premiers fruits, que chaque agriculteur doit apporter au Temple pour exprimer sa gratitude envers Hachem. Ensuite, les lois du Maaser (la dîme) sont rappelées, ainsi que la déclaration de fidélité à l'Alliance entre Hachem et le peuple. Un autre moment clé est la cérémonie sur les monts 'Éval et Guérizim, où des bénédictions et malédictions sont prononcées pour rappeler les conséquences de l'obéissance ou de la désobéissance aux commandements divins. Enfin, une série de malédictions détaillées avertit des terribles souffrances qui s'abatront sur le peuple s'il ne respecte pas la Torah. La Paracha conclut avec un rappel de la responsabilité spirituelle du peuple et un appel à renouveler son engagement envers l'Alliance.

Dans le chapitre 26 de Dévarim, la Torah dit :

א / וְהָיָה, כִּי-תָבוֹא אֶל-הָאָרֶץ, אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ, בָּטַח לְךָ
בְּהַלְקָהּ; וַיִּרְשָׁתָהּ, וַיֵּשְׁבָתָּ בָּהּ

1/ "Quand tu seras arrivé dans le pays qu'Hachem, ton Dieu, te donne en héritage, quand tu en auras pris possession et y seras établi

Le sens premier du verset que nous avons cité parle à l'évidence de l'époque où, sous l'égide de Yéhochoû'a, le peuple juif va entrer dans la terre sainte pour s'y installer, entamant alors le besoin d'appliquer la Mitsvah des Bikourim. Le **Or Ha'haïm**¹ analyse le premier mot de la phrase : « וְהָיָה - *et ce sera* » en soulignant qu'il connote la joie comme le montrent de nombreux autres versets et commentaires de nos sages. C'est sur quoi le maître écrit : « *cela vient nous éclairer sur le fait qu'il n'y a lieu de se réjouir que sur la terre d'Israël en vertu du verset*² : *Alors notre bouche se remplira de rire* ». En replaçant ce dernier verset cité dans son contexte, il s'agit du passage où justement est chanté le retour en terre sainte comme l'indique le début du psaume :

א / שִׁיר, הַמְעֵלוֹת: בְּשׁוֹב יְהוָה, אֶת-שִׁיבַת צִיּוֹן -- הֵייוֹנוּ,
כְּחֻלְמִים

1/ *Cantique des degrés. Quand Hachem ramena les captifs de Sion, nous étions comme des gens qui rêvent.*

ב / אֲזַמְרָא שְׂחֹק, פִּינוּ -- וְלִשְׁוֹנוּ רִנָּה: אֵז, יֵאמְרוּ
בְּגוֹיִם -- הַגִּדִּיל יְהוָה, לַעֲשׂוֹת עִם-אֱלֹהֵי

2/ *Alors notre bouche s'emplit de chants joyeux et notre langue d'accents d'allégresse.*

Le sens premier de ce texte évoque le retour du peuple juif après l'exil de Babel. Cependant, une lecture attentive met en avant un détail subtilement insinué dans le texte. En effet, la traduction occulte le temps de la conjugaison du deuxième verset. Littéralement, le verbe en gras est écrit au futur bien que présenté au passé. Pourquoi évoquer le futur dans le verset alors que le premier est au passé ? Cela laisse évidemment transparaître une annonce pour l'exil suivant, celui dans lequel nous sommes actuellement, et où se renouvelle cette promesse d'un retour laissant le passé comme l'impression d'un rêve dont nous voulons rapidement oublier la teneur.

Les propos du **Or Ha'haïm** prennent alors une teneur plus actuelle et annoncent que la véritable joie est celle que nous devons ressentir en arrivant dans la terre sainte, même de nos jours. En partant de ce postulat, il convient de lire la suite du

psaume :

ד / שׁוֹבָה יְהוָה, אֶת- שְׁבִיתָנוּ כְּאֶפְיָקִים בְּנֶגֶב

4/ *Ramène nos captifs, ô Hachem, comme [tu ramènes] des ruisseaux dans le désert du Midi.*

Là encore, le texte évoque le contexte de la fin de l'exil de Babel, où une partie du peuple est montée en Israël tandis que l'autre est restée en dehors. Cependant, en appliquant la lecture tenant compte du futur, nous pouvons établir un parallèle avec notre époque où une partie du peuple s'est installée en Israël et prie pour que le reste des Hébreux puisse rejoindre la terre promise.

Cela nous amène alors à une question d'actualité. Nous allons ici aborder un développement un peu différent de l'accoutumé, dont le sujet est bien souvent polémique mais dont la profondeur relève de la passion : il s'agit de la Alya. Bien évidemment, il s'agit d'une question que beaucoup de personnes se posent surtout au vu du contexte actuel. Au vu de l'importance du thème, entrons immédiatement dans le vif du sujet : doit-on ou non faire l'Alya ? Existe-t-il un devoir ou une obligation de faire l'Alya de nos jours ?

Il s'agit naturellement d'un sujet délicat et il convient de le traiter en dehors de toute mouvance, sans parti pris. À ce propos, il convient de souligner les paroles du **Ramak**³ sur l'enseignement de nos sages⁴ : « *Hillel disait : Un ignorant (bour) ne peut craindre la faute...* ». Le maître définit ce qu'est un ignorant en désignant les personnes qui pratiquent la Torah par mimétisme vis-à-vis des autres. Le véritable pratiquant doit suivre la Torah pour son contenu et non par assimilation à une mouvance.

Avant d'entamer notre réflexion, il nous faut poser un contexte important. Le raisonnement que nous allons tenir va certes évoquer certains facteurs Halakhiques afin de poser les bases de réflexion. Cependant, il ne s'agira pas de l'essentiel de la réflexion qui se tournera sur les écrits plus ésotériques afin de décrire et définir l'opinion des maîtres de la Kabbala à ce sujet.

1 Dévarim, chapitre 26, verset 1.

2 Tehilim, chapitre 126, verset 2.

3 Tome 2, page 197.

4 Pirké Avot, chapitre 2, Michna 5.

Commençons par évoquer rapidement les deux grands avis principaux au sujet de la Mitsvah d'habiter de nos jours en terre promise. La Torah rapporte⁵ :

וְהוֹרִשְׁתֶּם אֶת-הָאָרֶץ, וְיִשְׁבְּתֶם-בָּהּ: כִּי לָכֶם נָתַתִּי אֶת-הָאָרֶץ,
לְרִשְׁתָּהּ אֹתָהּ

Vous conquerez ainsi le pays et vous vous y établirez; car c'est à vous que je le donne à titre de possession.

Sur la base de ce verset, le **Ramban**⁶ affirme sans détour qu'il existe une Mitsvah positive d'habiter dans la terre d'Israël et, de son avis, elle n'est pas limitée à une période de l'histoire. Bien évidemment, les exils nous ont empêchés de l'accomplir en tout temps, cependant, comme toutes les autres Mitsvot, elle persiste dès que l'occasion se présente.

Bien que **Rachi** ne le dise pas explicitement, le **Or Ha'haïm**⁷ semble comprendre de lui que la Mitsvah se porte sur la conquête elle-même et non sur le fait d'habiter dans la terre, et le **Or Ha'haïm** approuve la lecture du texte faite par **Rachi**. Cela ne signifie pas pour autant que le maître ne pense pas qu'il existe une Mitsvah d'habiter sur la terre d'Israël, car précisément dans notre Paracha, au sujet des Bikourim, le **Or Ha'haïm** écrit : *« Il semble que l'intention du verset soit que Hachem ordonne quatre Mitsvot. La première : qu'il sache dans son cœur que ce n'est ni par sa propre force ni par la puissance de sa bravoure qu'il est venu hériter la terre, mais par le don de Hachem. C'est ce qu'exprime le verset : "que Hachem ton Dieu te donne". Il a précisé "Hachem ton Dieu" pour indiquer que c'est à condition qu'il accepte Sa divinité sur lui qu'Il la donne. La deuxième : d'hériter la terre de ses habitants, même si l'on a déjà ce qui est suffisant dans le pays, malgré tout, il faut chasser les ennemis d'Hachem de Sa terre. C'est ce qu'exprime le verset : "et tu l'hériteras". La troisième : l'installation dans la terre, qui est une Mitsvah en soi, comme nous voyons combien nos sages, de mémoire bénie⁸, ont exalté la Mitsvah de s'installer en terre d'Israël. La quatrième : l'apport des prémices, comme il est dit : "tu*

5 Bamidbar, chapitre 33, verset 53.

6 Sur ce passage.

7 Sur ce passage.

8 Traité Kétouvat, page 111a.

prendras... » etc. »

Nous voyons explicitement que le maître compte cela comme une Mitsvah. Dès lors, le commentaire où il est en accord avec **Rachi**, se porte exclusivement sur le verset présenté et évoque la Mitsvah de la conquête d'Israël. Ce verset ne visait pas la Mitsvah de vivre en Israël c'est pourquoi il ne l'a pas présentée comme telle. D'autres maîtres suivent l'opinion du **Ramban** à ce sujet et considèrent la vie en Israël comme une Mitsvah. Nous ne citerons pas tous ces avis car cela serait long et il ne s'agit pas ici de faire un exposé précis mais global.

En face du **Ramban** se trouve l'opinion du **Rambam**, ne citant pas cette Mitsvah dans le **Sefer Hamitsvot**, suggérant qu'il ne la considère pas comme telle. Même sur ce point, les opinions divergent sur la façon de comprendre le **Rambam**. Certains estiment en son nom qu'il n'y a en effet aucune Mitsvah de vivre en terre sainte. D'autres pensent qu'il y en a une mais d'ordre rabbinique. Certains considèrent qu'il faut prendre cette dimension comme un Hekhcher Mitsvah, à savoir un moyen pour atteindre l'accomplissement de certaines Mitsvot exclusivement applicables en Israël. Enfin, d'autres suggèrent que même du point de vue du **Rambam**, il y a une Mitsvah de la Torah d'y vivre. Le maître ne l'aurait alors pas citée car il s'agit d'une Mitsvah qui en englobe plusieurs, tandis que son livre ne se focalise que sur les Mitsvot à portée unique⁹. Notons en conclusion sur ce dernier avis, que **Rav Ovadia Yossef**¹⁰ repousse les opinions précédentes et affirme que le **Rambam** pense qu'il s'agit d'une Mitsvah de la Torah.

Voilà pour les deux avis principaux. Comme nous l'avons souligné, il en existe beaucoup d'autres, mais nous nous contentons ici d'exposer les grandes lignes du sens simple afin de pouvoir maintenant entamer la réflexion sur le versant kabbalistique de la question.

Pour permettre la contextualisation du sujet, introduisons les propos du Talmud¹¹. Le texte

9 Comme il l'écrit lui-même dans le début du livre, chorech 4.

10 Yé'havé Da'at, Tome 3, simane 69.

11 Traité Kétouvat, page 111a.

explique que la dernière Michna du traité Kétouvoth permet à un conjoint de forcer l'autre à s'installer en terre d'Israël. La Guemara développe ce point à travers une discussion entre Rav Zeira, favorable à la montée en Israël, et Rav Yehouda, qui s'y oppose en invoquant trois versets du Cantique des Cantiques. Ces versets contiennent des adjurations interprétées par Rabbi Yossi ben Hanina comme les « trois serments » : Israël ne doit pas remonter en masse comme une muraille, ne pas se rebeller contre les nations, et les nations ne doivent pas trop opprimer Israël. La Guemara conclut avec l'avertissement de Rabbi Eléazar selon lequel, si Israël transgresse ces serments, il sera livré comme une proie aux nations.

Ayant cela à l'esprit, nous pouvons introduire les notions requises pour appréhender le sujet au crible des paroles du **Arizal** et des maîtres qui suivent sa pensée. Abordons deux sujets concomitants, celui de Dormitah et de la Nessirah. Il s'agit du moment décrit dans la Torah où le Maître du monde endort Adam

pour créer 'Hava. Pour mieux cerner l'enjeu, revenons sur une notion déjà évoquée¹². La première mention de 'Hava apparaît simultanément à celle de l'homme, bien que la Torah ne nomme pas encore la création en tant que telle¹³ :

וַיִּבְרָא אֱלֹהִים אֶת-הָאָדָם בְּצַלְמוֹ, בְּצַלְמֵ אֱלֹהִים בָּרָא אֹתוֹ: זָכָר וּנְקֵבָה, בָּרָא אֹתָם

Dieu créa l'homme à son image; c'est à l'image de Dieu qu'il le créa. Mâle et femelle furent créés à la fois.

'Hava semble bien présente ici au travers de la création féminine de l'homme, seulement, la Torah ne la mentionne pas ; elle est en quelque sorte incluse dans une création plus globale nommée Adam. C'est plus tard que la Torah évoque concrètement l'épouse de l'homme¹⁴ :

וְהָאָדָם יִהְיֶה אֶלֶּהִים, לֹא-טוֹב הִיּוֹת הָאָדָם לְבַדּוֹ; אֶעֱשֶׂה-לּוֹ עֵצֶר, כְּנַגְדּוֹ

18/ Hachem-Dieu dit: "Il n'est pas bon que l'homme soit isolé; je lui ferai une aide digne de

12 Parachat Béréchit 5782.

13 Béréchit, chapitre 1, verset 27.

14 Chapitre 2.

lui."

...

כא/ וַיִּפֶּל יְהוָה אֱלֹהִים תְּרַדְמָה עַל-הָאָדָם, וַיִּישָׁן; וַיִּקַּח, אֶחָת מִצִּלְעֹתָיו, וַיִּסְגֹּר בָּשָׂר, תַּחְתָּנָה

21/ Hachem-Dieu fit peser une torpeur sur l'Homme, qui s'endormit; il prit une de ses côtes, et referma par un tissu de chair à la place.

כב/ וַיִּבְנוּ יְהוָה אֱלֹהִים אֶת-הַצִּלְעֵ אֲשֶׁר-לָקַח מִן-הָאָדָם, לְאִשָּׁה; וַיִּבְאֶהָ, אֶל-הָאָדָם

22/ Hachem-Dieu organisa en une femme la côte qu'il avait prise à l'homme, et il la présenta à l'homme.

Cette description en deux étapes est commentée par **Rachi**¹⁵ : « *Voici ce qu'enseigne le Midrach*¹⁶ : *Il a commencé par le créer avec deux visages, puis Il l'a divisé en deux. Quant au sens littéral, il nous apprend qu'ils ont été créés tous les deux le sixième jour, sans préciser la manière dont ils ont été créés, sur laquelle on reviendra plus loin (à savoir dans les derniers versets que nous venons de citer).* »

Sur ces mêmes versets, **Rachi** stipule : « *Un de ses côtés, comme dans : " de même, pour le second côté (tsèla') du tabernacle "*¹⁷. *C'est pourquoi on enseigne que l'homme avait été créé avec deux visages*¹⁸. »

Le moment où le Maître du monde crée 'Hava en endormant Adam est un moment décrit dans la Kabbala comme étant source de tragédie mais dont l'objectif est merveilleux. En effet, Adam est endormi et se trouve alors sans protection, c'est précisément là que le mal, et donc le serpent, choisit d'attaquer. 'Hava est par contre consciente mais encore innocente, n'ayant pas encore la force de lutter contre le mal. Cette étape de « *Nessira – séparation du corps* » passe donc par une situation délicate et dangereuse appelée la Dormitah.

Partant de la description physique des faits, nous pouvons maintenant remonter dans

15 Béréchit, chapitre 1, verset 27.

16 Béréchit Rabba, chapitre 8, paragraphe 1, voir également traité 'Erouvine, page 18a.

17 Chémot, chapitre 26, verset 20.

18 Traité Berakhot, page 61a, Béréchit Rabba, chapitre 17, paragraphe 6.

l'aspect métaphysique de la structure des mondes. Nos sages soulignent à de nombreuses reprises que le premier couple de l'histoire s'est ensuite réincarné chez les patriarches, dont le travail sera de réparer les premières fautes de l'humanité. Cette réparation culmine chez Yaakov, c'est pourquoi il est celui dont la structure familiale reflète les mondes célestes, au travers d'une strate masculine nommée Israël et d'une autre féminine incarnant Ra'hel et Léa comme nous avons pu largement le voir dans plusieurs développements antérieurs. De même qu'il a fallu séparer Adam et son épouse sur terre, de même la séparation appelée Nessirah intervient dans le ciel. À l'image de ce que nous avons décrit, elle passe par l'étape de la Dormitah où le masculin perd connaissance afin de retirer l'aspect féminin. Cette séparation, donnant naissance à de grandes choses, laisse toutefois un temps de faiblesse où le mal peut attaquer.

Pourquoi les mondes sont-ils structurés de la sorte ?

Il s'agit en réalité d'un système de protection contre l'agression des forces impures. Le monde n'est pas complet, le Maître du monde ayant laissé à l'homme le soin de le parfaire. Nos Mitsvot ont pour rôle de terminer l'œuvre divine et d'apporter les sources de lumière permettant de conclure la constitution des réalités célestes dont nous parlons. En attendant que le travail se termine, la faiblesse constitutive de ces réalités oblige à adopter une posture « défensive ». Comme nous le constatons dans notre réalité, le point faible d'un individu, l'endroit le plus vulnérable pour l'attaquer, est son dos, l'arrière où l'on ne peut repousser les ennemis. C'est pourquoi les réalités en question évoluent dos-à-dos, car l'arrière n'est pas encore assez puissant pour faire fuir les agresseurs. Cependant, une fois que les efforts du peuple juif atteindront leur paroxysme, alors la liaison dorsale ne sera plus utile et Hachem plongera ces mondes dans le sommeil que nous avons appelé la Dormitah afin de réaliser la Nessirah, cette séparation les conduisant à s'unir face à face et à engendrer un flux incroyable de lumière dans le monde.

Rav David Daniel HaCohen¹⁹ aborde sur cette

¹⁹ Keter David, au chapitre "Sod yémot Hamachia'h", ainsi

base les propos du **Arizal**. Le **Arizal** rapporte qu'il existe plusieurs niveaux de Nessirah dans les mondes supérieurs. À titre d'exemple, chaque prière en engendre une. Chaque niveau témoigne d'une sphère plus élaborée et plus globale. Le jour de Roch Hachana est précisément un jour de rigueur à cause de la Nessirah qui s'y produit et qui englobe toute l'année à venir. C'est d'ailleurs là le secret du Chofar que nous sonnons dont l'objectif profond est de provoquer le réveil de la partie masculine entraînant de vivre la Nessirah de la partie féminine.

Le **Emet LéYaakov**²⁰ souligne que l'ultime Nessirah, celle qui engendra l'amorce de la Guéoula, dépassera celle de Roch Hachana se limitant à une année, pour élargir le phénomène au temps total d'existence de ce monde, à savoir les 6000 ans. Ce moment étant un moment où la sphère masculine est plongée dans un grand sommeil, la Dormitah, naturellement, l'événement est particulièrement périlleux. Le maître souligne que ce moment correspond à toutes les souffrances décrites par les maîtres pour le moment de la venue du Machia'h.

À propos de cet instant, le **Arizal**²¹ explique qu'au moment de la reconstruction du temple l'aspect féminin se détachera pour passer en position face à face avec le côté masculin ; seulement, les deux états ne seront pas de même stature, le féminin n'étant pas encore aussi grand que le masculin. Cette situation traduit une union partielle, et cela étonne les commentateurs s'interrogeant sur la limite imposée au dévoilement de la fin des temps, décrits par tous comme une union parfaite. C'est pourquoi **Rabbi Yéhouda Pétaya**²² distingue deux temps dans la Guéoula. Il évoque ainsi le moment où les Bné-Israël reviendront préalablement sur leur terre avant que le temple ne soit reconstruit. Le maître écrit qu'à l'instant où la terre d'Israël retournera aux mains du peuple juif, alors immédiatement le côté féminin passera en face du côté masculin pour une première étape. Ensuite, lors de la reconstruction plus tardive du temple, le féminin sera l'égal du masculin dans les

que dans Gal Énaï, sur Parachat Ki tavo.

²⁰ Page 105, anaf 3, simane 35.

²¹ 'Ets Haïm, cha'ar 21, chapitre 2, maadoura tinyana.

²² Beth Lé'hem Yéhouda, sur ce passage.

mondes supérieurs, et c'est là l'objectif ultime. À l'image de ce que la Torah décrit sur le plan physique où initialement Adam et 'Hava sont de même stature et la faute crée une distance où la femme perd de son prestige. Le but est de réaliser la réparation de cette erreur et de remettre le féminin sur le même pied d'égalité que le masculin. Nous notons que notre génération vit concrètement cette réalisation, avec la diminution des souffrances d'accouchements grâce aux méthodes modernes, et l'accès à une stature rarement connue pour les femmes, baroukh Hachem.

Revenons maintenant sur les trois serments évoqués par le Talmud. D'après l'opinion de Rabbi Yéhouda, le Maître du monde a lourdement limité la possibilité de monter en Israël. Beaucoup de sages voient dans ce passage du Talmud une volonté de refuser le retour en terre d'Israël en l'absence du Machia'h, qui sera le témoin de l'annulation du décret. Cela pose toutefois un problème de compréhension des prophéties à ce propos. Il est en effet rapporté²³ :

וְהָיָה, כָּל אֲשֶׁר-יִקְרָא בְּשֵׁם יְהוָה--יִמָּלֵט: כִּי בְהַר-צִיּוֹן
וּבִירוּשָׁלַם תִּהְיֶה פְּלִיטָה, בְּאֲשֶׁר אָמַר יְהוָה, וּבְשָׂרֵי-יָדַיִם, אֲשֶׁר
יְהוָה קָרָא

Alors quiconque invoquera le nom d'Hachem sera sauvé; car sur le mont Sion et dans Yérouchalaim le salut sera assuré, ainsi que l'a dit Hachem, comme il le sera, parmi les survivants, à ceux qu'élira Hachem.

Sur cela, le **Malbim**²⁴ écrit : « ...Cela se produira de deux manières : car sur le mont Sion et à Yérouchalaim, là il y aura une délivrance, et tous y seront épargnés, comme il est dit : “Et il restera à Sion... tout inscrit pour la vie à Yérouchalaim”. Et aussi, dans d'autres lieux où tous ne seront pas sauvés, il y aura une délivrance pour les survivants que Hachem appelle, ce sont les justes, tous ceux qui invoquent Hachem et prient vers Lui. »

Au vu des propos du **Malbim**, avant même la guerre de Gog ou Magog, des Bné-Israël seront présents dans la terre sainte. Comment Rabbi Yéhouda aurait-il pu croire (d'après certains avis)

qu'il ne serait pas possible de revenir en Israël ?

Sur cela, le **Rav 'Haïm Vital**²⁵ écrit explicitement que la promesse évoquée par Rabbi Yéhouda, interdisant le retour en Israël, concerne la période s'étendant de la destruction du temple jusqu'à la fin du cinquième millénaire. Lorsque le sixième millénaire débute, elle n'est plus en vigueur et il est parfaitement permis de retourner en Erets, et ceux, même en masse.

Nous comprenons, au vu de notre développement, qu'en vue de la dernière étape, une Nessirah doit se produire, accompagnée du risque de grandes souffrances. Suite à quoi s'enclenchera la venue du Machia'h avec, au préalable, une présence juive en Israël.

Quand cela doit-il se produire ?

Le **Gaon de Vilna**²⁶ rapporte que le livre de Dévarim compte dix Parachyot (Nitsavim et Vayélékh devant être confondues). Ce livre révèle les secrets du sixième millénaire et chaque Paracha contient les informations d'un siècle. La Parachat Ki Tavo correspond ainsi à la septième de la liste et décrit de fait le septième siècle, allant de 5600 à 5700. Il n'est pas anodin de trouver que notre Paracha contient le plus grand nombre de malédictions parmi toutes les sections de la Torah. Parallèlement à cela, s'y déroulent les deux premières guerres mondiales dont la cruauté atteint le sommet lors de la Shoah. Au début du huitième siècle commencent les camps de la mort et l'extermination des Juifs. Cette période correspond donc à la Parachat Nitsavim. Un détail incroyable est alors mis en avant par l'analyse des propos de **Rachi**²⁷ : « Pourquoi la paracha de Nitsavim et celle des malédictions (Ki Tavo) sont-elles juxtaposées ? Parce que les Bné-Israël avaient entendu cent malédictions moins deux (soit 98), sans compter les quarante-neuf malédictions contenues dans Torat Cohanim (paracha Bé'houkotai). Du coup, leur visage a pâli et ils dirent : “Qui peut supporter ces malédictions ?” C'est pourquoi Moshé commença à les apaiser en

דבר תורה על הפרשה

23 Yoël, chaoitre 3, verset 5.

24 Sur place.

25 'Ets Hada'at Tov, parachat Vayétsé, au milieu aux mots “Voyomer lahem Yaakov”.

26 Voir entres autres, le livre “Emounah Véhachga'ha” likouté Hagra, page 139, en bas de la page.

27 Dévarim, chapitre 29, verset 12.

disant : *“Vous vous tenez debout aujourd’hui.” Bien que vous ayez beaucoup mis en colère Hachem, Il ne vous a pas exterminés car voici que vous existez (toujours) devant Lui. »*

Le ‘**H a t a m Sofer**²⁸ s’interroge sur la formulation choisie par **Rachi** évoquant cent malédictions moins deux pour parler de la Parachat Ki Tavo. Pourquoi ne pas parler directement de 98 malédictions ? Le maître répond qu’il y avait en effet cent malédictions, mais que les deux dernières sont si terrifiantes qu’elles ont été cachées. Il explique que les années de vie de Yaakov, à savoir 147, protègent le peuple juif du cumul des 49 malédictions de Bé’hokotaï et des 98 de Ki Tavo, nous laissant démunis face aux deux dernières. C’est pourquoi le peuple s’inquiète et Moshé doit les reconforter au début de la Parachat Nitsavim.

Il existe donc deux malédictions extrêmement inquiétantes face auxquelles le peuple est en péril. Ces deux-là ne sont pas signalées par **Rachi** dans la Paracha qui les concerne, mais dans la suivante, correspondante au huitième siècle. C’est bien au début de ce siècle qu’a eu lieu la Shoah, et plus tard, les tristes événements du 7 octobre que nous pleurons toujours. Ces périodes sont qualifiées par les sages de la mystique comme correspondant à la Nessirah dont nous parlons. Il n’est alors pas anodin de noter que la Parachat Ki Tavo commence par les mots *« et ce sera lorsque tu seras arrivé dans le pays... »*

Il apparaît assez évident de comprendre que les sages de la Kabbalah ont discrètement décrit chaque étape en soulignant que l’interdiction de monter en Israël est non seulement levée tant le serment divin a pris fin, mais plus encore, la Néssirah et les douleurs qu’elle a provoquées doivent nous conduire à l’arrivée en terre promise pour accueillir la dernière étape du dévoilement.

Un fait notoire est rapporté par le **Chlah Hakadoch**²⁹, décrivant une lettre laissée par **Rabbi Chlomo Halévi Halkabets** (l’auteur du

28 Sur ce passage.

29 Massékhet Chvou’pt, perek Ner Mitsvah, lettre 6.

Lékhhah Dodi) relatant la veillée de Chavou’ot que le maître a passée aux côtés du **Rabbi Yossef Karo** (l’auteur du Choul’han Aroukh). Au cours de leur étude, la présence divine s’est adressée à eux depuis la bouche de **Rabbi Yossef Karo** afin de les louer pour leurs efforts durant cette nuit. La Chékhina conclut son intervention en disant : *« Réjouissez-vous mes enfants, retournez à votre étude sans vous arrêter et montez en terre d’Israël ! Car tous les temps ne sont pas équivalents et rien ne vous retient de libérer nombreux ou peu nombreux. Que vos yeux ne s’inquiètent pas pour vos biens, car le bien de la terre céleste vous consommerez. Et si vous consentez et écoutez, le bien de cette terre vous consommerez. C’est pourquoi, dépêchez-vous, montez, car Je vous assurerai votre subsistance. »* Tels sont les mots sortis de la bouche de celui qui est la référence de la loi.

Une dernière question doit être posée. Si en effet le Créateur veut que nous retournions en terre sainte, pourquoi avoir organisé le retour par l’entremise de leaders laïcs ? Pourquoi n’avoir pas confié la régence du peuple aux mains des maîtres de la Torah ?

Une réponse peut être apportée au vu de l’histoire des deux premières fois où nous avons obtenu la terre, à l’époque de Yéhochoû’a puis de Ezra Hassofer, toutes deux finalement soldées par l’échec, la destruction des temples et l’exil.

Le **Arizal** s’interroge sur les unions interdites de la Torah qui ont donné naissance à de grands personnages. Le cas de Yaakov marié à deux sœurs, qui fonde le peuple juif, est édifiant. Il en va de même pour Moshé, dont le père Amram est marié avec Yo’hévèd sa tante, alors même qu’il l’a divorcée et qu’elle a épousé un autre homme avant de retourner auprès de son premier mari. L’union avec une tente est prohibée et l’union avec une ex-femme s’étant remariée l’est aussi. Et c’est pourtant de là que naîtra Moshé. Certes, nous nous trouvons avant le don de la Torah et cela n’était pas textuellement interdit. Cependant, nos ancêtres respectaient les directives de la Torah avant qu’elle ne soit donnée et ne s’accordaient des dérogations qu’en cas de grandes nécessités. La question est celle du choix d’Hachem : pourquoi les place-t-Il dans ces situations où ils

ne peuvent faire autrement ?

Le maître révèle que notre monde est celui du mensonge, où le libre-arbitre est assuré par l'existence des forces d'opposition. Une marge de manœuvre est accordée aux forces du mal. Ces dernières s'en prennent alors aux événements risquant de nuire à leur dessein, comme en atteste la 'Akédât Yitshak, où le Satan a dépassé toutes les limites au point où le Maître du monde l'a refoulé en entendant la prière d'Avraham. Dans le cas de la naissance des douze tribus d'Israël ou encore de celle de Moshé, chargé de libérer le peuple et de donner la Torah, l'acheminement spirituel conduisant à leur avènement est semé de périls. Afin d'éviter qu'ils ne puissent exister, le Satan les attaque sans cesse depuis la naissance, dans l'espoir de les détruire.

Afin de protéger ces sources, Hachem procède par « ruse » et calme les tentatives du mal en faisant passer ces âmes par un cheminement impur. L'impact risquant de détourner ces sources de vie au profit du Satan, ce dernier ne cherche plus à leur nuire. C'est alors qu'Hachem les guide pour finalement briller, mais dans une situation en apparence dégradée. C'est ainsi que les âmes de grands maîtres de la Torah sont nées chez des parents éloignés de la pratique.

Il en va sans doute de même concernant l'obtention d'Israël. Cette terre si sainte, entre les mains du peuple juif, est une arme effrayant gravement le Satan. Naturellement, il n'a de cesse d'agresser les Hébreux depuis leur entrée dans cette terre afin de les conduire à la destruction du temple et à l'exil. C'est pourquoi, nous comprenons que pour la dernière occasion, celle du retour définitif, Hachem propose la même « ruse », en plaçant la terre sainte entre les mains de personnes éloignées de la Torah. Ainsi, le Satan espère obtenir un avantage en conduisant le peuple juif vers l'abandon des Mitsvot. Toutefois, à l'image des âmes de Moshé ou des tribus d'Israël, malgré tout, le lien avec le divin reprend le dessus pour révéler la pureté cachée. Comme nous l'observons aujourd'hui, la volonté d'établir un État laïc effaçant la Torah disparaît et, au contraire, la Torah grandit et se diffuse dans le cœur des Bné-Israël. La discrétion requise pour retourner dans ce pays s'efface et laisse place à la

manifestation d'une volonté de servir Hachem.

Il convient de conclure par un fait édifiant. Les élèves du Sabba Kadicha de Rozine rapportent le dernier Séder de Pessa'h qu'ils ont passé en compagnie de l'illustre maître, l'année 5610. Le rav était âgé et faible, mais il restait malgré tout rempli d'entrain pour le moment du Séder. Les élèves ont alors assisté à des dévoilements inédits auxquels ils ne pouvaient espérer. Au moment de chanter « *Véhi Chéamda* », le maître répète le passage 42 fois. Lors de la dernière reprise, il s'emplit d'une ferveur terrifiante durant près d'une demi-heure et chantait la phrase : « *et ce n'est pas un seul qui s'est tenu contre nous pour nous détruire* », puis s'exprime ainsi : « *Viendra un temps où les nations du monde détesteront le peuple d'Israël d'une haine mortelle. Lorsqu'elles comprendront qu'elles n'arriveront à se défaire de nous en nous poursuivant ou en nous tuant – Dieu nous en préserve –, alors elles chasseront Israël de leur terre avec force pour qu'ils aillent en terre d'Israël. Cela ne sera pas un grand honneur que de retourner en Israël de cette façon humiliante. Mais n'est-ce pas ce qu'il s'est passé avec Pharaon qui a chassé Israël de son pays, comme l'indique le verset³⁰ : "car ils furent chassés d'Égypte" ? Il y aura ce qu'il y aura, de la façon dont Il voudra, mais l'essentiel est de monter en Israël. Quant aux autres choses concernant le peuple juif, elles se produiront là-bas au passage.* »

Le **Hessed LéAvraham**³¹ explique : « *Lorsqu'une personne habite en dehors d'Israël, elle dispose d'une âme issue du monde des "Ofanim". Lorsqu'elle mérite de s'installer en terre d'Israël, une nouvelle âme lui est envoyée, en provenance du monde appelé "Yétsirah" (supérieur à celui des Ofanim). Cette nouvelle âme s'habille dans l'ancienne déjà présente et lors de la première nuit qu'elle passe en terre d'Israël, ces deux âmes sortent et montent dans le ciel. À son réveil, seule la nouvelle âme redescend.* »

Le maître ajoute³² : « *Sache que quiconque habite en terre d'Israël est appelé juste,*

30 Chémot, chapitre 12, verset 39.

31 Maiyane 3, Nahar 12.

32 Even Chétia, Ein Haarets, chapitre 12.

même s'il ne paraît pas l'être. Car si la terre ne le vomissait pas, comme il est écrit : "et la terre vomira ses habitants", il serait certainement considéré comme juste. Et sache : celui qui habite en terre d'Israël et va demeurer en Égypte, cette faute entraîne que le ministre (l'ange protecteur) d'Égypte domine sur lui. Mais quiconque accepte de résider en terre d'Israël toute sa vie et de ne pas descendre habiter en Égypte, cela est considéré comme s'il s'était gardé toute sa vie et avait proclamé la royauté unique de Dieu. »

L'histoire témoigne encore en faveur des propos de ces sages. Aujourd'hui, nous constatons une forte montée des Bné-Israël en terre promise. Parallèlement, de nombreux locaux quittent le pays, souvent par refus de la guerre ou de la politique jugée religieuse. Les juifs de 'Houts laarets se sentent littéralement contraints de quitter leur vie pour venir vivre en Israël, tant les tensions sont croissantes. Le **Tikouné HaZohar**³³ rapporte explicitement qu'il est demandé dans le ciel à Hakadoch Baroukh Hou de chasser les forces du mal et le 'Erev Rav, car ils empêchent le peuple juif d'accéder à son héritage dans la terre d'Israël. Il s'agit d'un critère d'identification du 'Erev Rav : voir qu'ils luttent contre le mérite extraordinaire de vivre dans la terre choisie par Hachem.

Bien évidemment, chaque situation est distincte. Chacun connaît des difficultés personnelles dans cette grande entreprise. La portée de notre développement n'est pas d'incriminer ou de juger. Il s'agit de faire savoir à tous la réalité, de faire comprendre le besoin de monter et donc la nécessité de s'y préparer, de s'engager dans cette démarche, sans se conforter dans l'idée trompeuse que notre place est ailleurs. Certes, tout le monde ne réussira pas nécessairement à accomplir cette Mitsvah, et encore une fois, l'objectif n'est pas de contraindre. Il suffit de savoir qu'il s'agit d'une Mitsvah, de le concevoir et de prier sincèrement Hachem de nous aider à l'accomplir. Hachem aide toujours ceux qui désirent ardemment suivre Sa Torah. À cause de nos fautes, nous avons été chassés d'Israël. À nous de montrer à Hachem notre véritable envie d'y vivre. Le dire dans la prière de façon mécanique ne suffit pas. Il faut s'investir dans cette envie de vivre aux côtés du Maître du monde et alors, jamais Il ne nous repoussera.

Qu'Hachem aide tous Ses enfants à revenir à la maison et qu'ensemble nous puissions accueillir le Machia'h et reconstruire le Beth-Hamikdach.

Chabbat chalom.

33 Page 49a, aux mots "vé'od azla guérich".

ים של תורה Yam Chel TORAH

Conférence, Édition & Diffusion de Torah aux Francophones

Yamcheltorah c'est près de 300 vidéos en ligne et d'articles de Torah diffusés chaque semaine sur internet, 5 livres sur la Paracha déjà parus et distribués gratuitement en France et en Israël, une Hagada commentée et illustrée accessible à tous, un podcast quotidien d'halakha, des conférences toutes les semaines, et l'espoir de multiplier encore les projets avec une étude sur les prophètes ainsi que de nombreuses autres éditions d'ouvrages gratuits à prévoir...

Dynamisez votre table de Chabat

avec

la Collection TOME 1



Berechit

Chémot

Vayikra

Bamidbar

Dévarim

Téléchargez notre Application

disponible sur
iphone & android



Yam Chel Torah

Retrouvez les Chiourim

sur
Youtube / Facebook

& Yamcheltorah.fr



Flashez le QR code ci-contre à l'aide de votre smartphone pour faire un don. Merci!!

**DEVENEZ
PARTENAIRES**

**SOUTENEZ L'ASSOCIATION
EN ENVOYANT UN DON EN LIGNE**